

POUR NOUS CONTACTER

Courriel: urssaf.fr
Tel.: 3957

RÉFÉRENCES

N°SIREN 540037702

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

CG8FHY672QQ1QK2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS H2S
31 C DES JUILLIOTTES
94700 MAISONS-ALFORT

OBJET : Attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,
Le Directeur



Didier MALRIC

CODE DE SÉCURITÉ

CG8FHY672QQ1QK2

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur www.urssaf.fr

SAS H2S
2 RUE DE CHATEAUDUN
94200 IVRY SUR SEINE

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

31 CRS DES JUILLIOTTES

94700 MAISONS ALFORT

54003770200037

ATTESTATION DE L'UNION DE RECOUVREMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS* à la date du 30/11/2020.

Fait à : MONTREUIL
le : 08/01/2021

Le Directeur
ou son délégué



Didier MALRIC

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.